

A.P.I. IMMOBILIER
Société à responsabilité limitée au capital de 293 232 euros
Siège social : 428 Avenue de la Libération
04100 MANOSQUE
411 575 764 RCS MANOSQUE

DECISION UNANIME DES ASSOCIES
DU 4 OCTOBRE 2024

LES SOUSSIGNES :

La Société @ORTIZ CONSULTING, représentée par sa Gérante, Madame Amandine ORTIZ,
La Société ALMAJEST, représentée par son Gérant, Monsieur Jean-Louis DESAGHER,
La Société AZUR REVISION GESTION, représentée par son Gérant, Monsieur Michel BERTIN,
Monsieur Michel BERTIN,
Monsieur Alain CERAULO,
La Société CN FINANCE'S, représentée par son Gérant, Monsieur Cédric MARCHAND,
La Société COMM'EX, représentée par son Gérant, Monsieur Gwénaél DOUCET,
La Société COMPT'A L'ASSE, représentée par son Gérant, Monsieur Frédéric BIEBER,
La Société EUROMED CONSEILS AUDIT, représentée par son Gérant, Monsieur Alain CERAULO,
La Société HAUTE PROVENCE COMPTABILITE, représentée par son Président, Monsieur Jean-Roch BOYER,
La Société JD CONSEILS INVESTISSEMENTS, représentée par son Gérant, Monsieur Jérôme DAVID,
La Société LILIAN BARBERO CONSULTING, représentée par son Gérant, Monsieur Nicolas, Lilian BARBERO,
La Société PAJ, représentée par son Gérant, Monsieur Julien PAZZAGLIA,

Détenant ensemble 18 327 parts, soit la totalité des parts sociales de la société A.P.I. IMMOBILIER désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société A.P.I. IMMOBILIER et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce.

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

- Autorisation de cession de parts et agrément de nouveaux associés,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Conformément à l'article 21 des statuts et à l'article R. 221-3 du Code de commerce applicable aux SARL sur renvoi de l'article R. 223-24 du Code de commerce, la présente décision est signée au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

DS 	Paraphe 	Paraphe 	Paraphe 	Paraphe 	DS 	DS 	Paraphe 	Paraphe 	Paraphe
	DS 	DS 	Paraphe 						

PREMIERE RESOLUTION

Les associés ont pris connaissance du projet des sociétés @ORTIZ CONSULTING, ALMAJEST, AZUR REVISION GESTION, CN FINANCE’S, COMM’EX, COMPT’A L’ASSE, EUROMED CONSEILS AUDIT, HAUTE PROVENCE COMPTABILITE, JD CONSEILS INVESTISSEMENTS, LILIAN BARBERO CONSULTING et PAJ, et de Messieurs Michel BERTIN et Alain CERAULO de céder aux sociétés CAMPIONE DIEUDE EXPERTISE COMPTABLE – AUDIT, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social Bastide des Sieyes - 5 Impasse des Pruniers - 04000 DIGNE-LES-BAINS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 902 205 350 RCS MANOSQUE, COMPT@ COMPTE, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 3 Impasse des Radeliers – 04310 PEYRUIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 834 692 782 RCS MANOSQUE et INVICTUS CONSEILS, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 850 000 euros, ayant son siège social 730 Avenue de la Résistance – 83110 SANARY SUR MER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 804 236 198 RCS TOULON, 3 638 parts sociales leurs appartenant dans la Société, déclarent autoriser cette cession et agréer expressément les sociétés CAMPIONE DIEUDE EXPERTISE COMPTABLE – AUDIT, COMPT@ COMPTE et INVICTUS CONSEILS en qualité de nouvelles associées à compter du jour où la cession sera signifiée à la Société ou du jour du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décident, sous la condition suspensive de la réalisation de la cession autorisée, que l'article 9 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour où cette cession sera rendue opposable à la Société.

ARTICLE 9 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT QUATRE VINGT-TREIZE MILLE DEUX CENT TRENTE DEUX euros (293 232 €). Il est divisé en 18 327 parts sociales de 16 euros chacune, entièrement libérées et attribuées aux associés, savoir :

- Société COMM’EX à concurrence de 1 284 parts
Numérotées de 5 717 à 7 000
- Monsieur Michel BERTIN à concurrence de 357 parts
Numérotées de 10 788 à 11 144
- Société AZUR REVISION GESTION à concurrence de 1 070 parts
Numérotées de 12 931 à 14 000
- Société HAUTE PROVENCE COMPTABILITE à concurrence de 570 parts
Numérotées de 19 991 à 20 560
- Monsieur Alain CERAULO à concurrence de 102 parts
Numérotées de 18 439 à 18 540
- Société EUROMED CONSEILS AUDIT à concurrence de 1 324 parts
Numérotées de 1 024 à 1 132, 4 197 à 4 419, 11 841 à 12 062, 14 339 à 14 516, 16 881 à 17 144 et 19 414 à 19 741
- Société PAJ à concurrence de 1 426 parts
Numérotées de 14 050 à 14 338 et 15 406 à 16 542
- Société JD CONSEILS INVESTISSEMENTS à concurrence de 1 426 parts
Numérotées de 573 à 910 et 7 170 à 8 257
- Société ALMAJEST à concurrence de 1 426 parts
Numérotées de 9 075 à 10 500
- Société COMPT’A L’ASSE à concurrence de 1 426 parts
Numérotées de 8 258 à 8 720, 12 063 à 12 664, 16 543 à 16 880 et 18 391 à 18 413
- Société @ORTIZ CONSULTING à concurrence de 1 426 parts
Numérotées de 1 605 à 3 030
- Société CN FINANCE’S à concurrence de 1 426 parts
Numérotées de 248 à 267, 3 031 à 3 714 et de 4 678 à 5 399
- Société LILIAN BARBERO CONSULTING à concurrence de 1 426 parts
Numérotées de 11 198 à 11 840 et 17 145 à 17 927
- Société CAMPIONE DIEUDE EXPERTISE COMPTABLE – AUDIT à concurrence de 1 142 parts
Numérotées de 214 à 247, 268 à 572, 911 à 1 023, 1 133 à 1 604 et 3 715 à 3 932

DS 	Paraphe 	Paraphe 	Paraphe 	Paraphe 	DS 	DS 	Paraphe 	Paraphe 	Paraphe 
	DS 	DS 	Paraphe 						

- Société INVICTUS CONSEILS à concurrence de 1 426 parts
Numérotées de 3 933 à 4 196, 5 400 à 5 716, 7 001 à 7 169, 8 721 à 9 074,
10 501 à 10 787 et 11 145 à 11 179
- Société COMPT@ COMPTE à concurrence de 1 070 parts
Numérotées de 11 180 à 11 197, 12 665 à 12 930, 14 001 à 14 049, 17 928 à 18 390,
18 414 à 18 438 et 19 742 à 19 990

Montant égal au nombre de parts composant le capital social : 18 327 parts

TROISIEME RÉOLUTION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Monsieur Jérôme DAVID
Gérant

DocuSigned by:

BAE3F60DC8224F6...

Monsieur Michel BERTIN

Signé par :

C1AA1639BF894EC...

Monsieur Alain CERAULO

Signé par :

FC0CC2C449A5459...

Société @ORTIZ CONSULTING
Représentée par Mme Amandine ORTIZ

DocuSigned by:

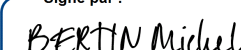
1A2CCAA528A44E4...

Société ALMAJEST
Représentée par M. Jean-Louis DESAGHER

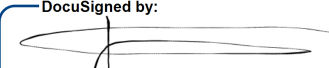
Signé par :

B9A8BBE6065445F...

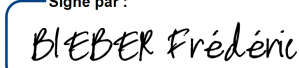
Société AZUR REVISION GESTION
Représentée par M. Michel BERTIN

Signé par :

C1AA1639BF894EC...

Société COMM'EX
Représentée par M. Gwénaél DOUCET

DocuSigned by:

AA4E8BD6D87B425...

Société COMPT'A L'ASSE
Représentée par M. Frédéric BIEBER

Signé par :

B14BA4C325E8474...

Société CN FINANCE'S
Représentée par M. Cédric MARCHAND

DocuSigned by:

9E11BC833909423...

Société EUROMED CONSEILS AUDIT
Représentée par M. Alain CERAULO

Signé par :

FC0CC2C449A5459...

Société HAUTE PROVENCE COMPTABILITE
Représentée par M. Jean-Roch BOYER

Signé par :

8B8DB9F495A6482...

Société JD CONSEILS INVESTISSEMENTS
Représentée par M. Jérôme DAVID

DocuSigned by:

BAE3F60DC8224F6...

Société LILIAN BARBERO CONSULTING
Représentée par M. Lilian BARBERO

DocuSigned by:

70D6B6F95EE34C4...

Société PAJ
Représentée par M. Julien PAZZAGLIA

Signé par :

A21060DB0A53426...